

## Extrait du registre des délibérations Séance du 28 Mars 2023

L'an 2023 et le 28 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

**Présents** : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LE MONNIER Solène, Mme CAREIL Larissa, M. LE PIRONNEC Gilles, M. SOUCHET Frédéric, M. DANIELO Philippe, Mme JOSSET Carole

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEMOINE Stéphanie à Mme JUBIN Sophie, M. TAVERNIER Jean-Sébastien à Mme COUSSEMACQ Mathilde, M. LUHERNE Vincent à M. DESBAN Jean-François, M. TROLEZ Ronan à M. MEZZOUG Adil

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 22/03/2023 **Date d'affichage** : 23/03/2023

### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 31/03/2023  
et publication du : 31/03/2023

### **Le compte-rendu de la séance précédente est adopté :**

par 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Solène LE MONNIER)

Solène LE MONNIER a voté contre suite à une question posée sur les frais d'honoraires évoqués dans le compte administratif correspondant en partie « aux frais d'avocats de l'affaire Le Monnier ».

Michel GRIGNON A précisé qu'il s'agissait de consultations juridiques.

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DANIELO Philippe

### **SOMMAIRE**

**Fondation du Patrimoine : adhésion**

**CAUE : renouvellement adhésion**

**Vote du budget primitif**

**Vote des taux d'imposition**

**Paroisse : indemnité de gardiennage**

**Entretien des chemins pédestres : demande de subvention**

**Programme de voirie : demande de subvention**

**Questembert Communauté : fonds de concours**

**Questembert Communauté : participation pour occupation des locaux**

**Impasse de la Madeleine : convention ENEDIS**

**réf : 2023-03-16 - Fondation du Patrimoine : adhésion**

La Conseillère à l'aménagement et au cadre de vie rappelle que la Fondation du Patrimoine a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national. Elle engage, à ce titre, des campagnes de souscriptions publiques et d'appels aux dons pour financer des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif. Les dons collectés par ces campagnes de financement participatif sont affectés à la réalisation d'un projet déterminé.

La Conseillère déléguée précise que la Fondation du Patrimoine est déjà intervenue pour la rénovation de l'église Saint-Thuriau et que le montant de l'adhésion annuelle s'élève à 200€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour la durée restante du mandat ;
- de désigner comme représentantes Mathilde COUSSEMACQ (titulaire) et Jean-Sébastien TAVERNIER (suppléant) ;
- de verser 200€ pour 2023.

*A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)*

*Patricia MOREL Pourquoi prendre une délibération "jusqu'à la fin du mandat" ?*

*Michel GRIGNON Cela permet d'éviter de présenter une délibération annuelle, sauf en cas de changement majeur, notamment de tarifs. C'est déjà le cas pour plusieurs adhésions - contrats.*

**réf : 2023-03-17 - CAUE : renouvellement adhésion**

La Conseillère à l'aménagement et au cadre de vie rappelle que la commune adhère au CAUE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan, depuis 2021. Le coût de l'adhésion s'élève à 0.33€ par habitant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- de renouveler l'adhésion au CAUE pour la durée restante du mandat ;
- de désigner comme représentantes Stéphanie LEMOINE (titulaire) et Mathilde COUSSEMACQ (suppléante) ;
- de verser 0.33€ par an par habitant, soit 691.35€ pour l'année 2023.

*A la majorité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 1)*

**1 ABSTENTION : Solène LE MONNIER**

*Mathilde COUSSEMACQ Détaille les missions, la composition et le fonctionnement du CAUE.*

*Patricia MOREL La Mairie adhère-t-elle déjà ?*

*Mathilde COUSSEMACQ La Mairie avait adhéré en 2022 pour Berric 2032.*

*Carole JOSSET Le service était satisfaisant ?*

*Mathilde COUSSEMACQ L'équipe s'est renouvelée et dispose de davantage de moyens. Le CAUE est récemment intervenu pour le calvaire. Les particuliers peuvent également solliciter le CAUE.*

**réf : 2023-03-18 - Vote du budget primitif**

L'adjointe aux finances présente le budget primitif 2023 préparé lors des réunions de la Commission finances des 14 et 21 mars 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- d'adopter le budget primitif 2023 qui s'équilibre :

\* en section de fonctionnement : 2 000 000.00€

\* en section d'investissement : 1 175 000.00€

A la majorité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 1)

1 ABSTENTION : Solène LE MONNIER

Sophie JUBIN Les comptes "Dépenses imprévues" ne peuvent plus être utilisés en M57.

Solène LE MONNIER Je ne comprends pas le compte 203. 137 000€ ont déjà été réglés en 2022.

Michel GRIGNON Le budget primitif 2022 affichait 137 000€ et non le compte administratif 2022.

Sophie JUBIN Comme cela a été détaillé lors du vote du compte administratif à la précédente réunion du conseil municipal, ce compte prend les études de Berric 2032 et de Lere Blenec. Comme il est indiqué sur le document, une partie de ces études figure en reste à réaliser, ce qui signifie que le reliquat de devis sera facturé en 2023.

Patricia MOREL A quoi correspondent les Terrains nus du compte 2111 ?

Sophie JUBIN Il s'agit d'acquisitions pour les sentiers de randonnée.

Solène LE MONNIER 15 000€ sont prévus au compte 2152 pour des Panneaux ?

Sophie JUBIN Il s'agit des panneaux de voirie et des panneaux pour le Parc Naturel Régional.

Solène LE MONNIER 260 000€ sont prévus au compte 231 ?

Sophie JUBIN Là encore, une somme est inscrite sur ce compte au titre des restes à réaliser (travaux Rue du Tilleul, déplacement du calvaire...). Les Restes à réaliser sont indiqués sur le document et ont été détaillés au précédent conseil municipal.

Patricia MOREL Pourquoi les recettes attendues au 10222 FCTVA sont-elles en baisse ?

Michel GRIGNON La Mairie a perçu le FCTVA pour le chantier des vestiaires en 2022.

Solène LE MONNIER A quoi correspond le Petit matériel au compte 60632 ?

Sophie JUBIN Il s'agit du petit matériel pris par les services techniques, notamment pour des travaux en régie.

Jean-François DESBAN Les services techniques vont notamment intervenir pour les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments.

Solène LE MONNIER Les indemnités des élus augmentent au compte 65311 ?

Sophie JUBIN Les indemnités suivent uniquement l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

Carole JOSSET Comment avaient été votées les indemnités ?

Sophie JUBIN Elles ont été mises à jour lors du Conseil municipal du 28 juin 2021(délibération 2021-06-44)

<https://www.berric.fr/wp-content/uploads/2022/07/CR-CM-22-06-28.pdf>

Solène LE MONNIER Pourquoi les Impôts locaux augmentent au compte 73111 ?

Sophie JUBIN Il s'agit des bases données par la préfecture. Celles-ci augmentent notamment en fonction du nombre d'habitants. Le budget est établi sans augmentation des taux. Seules les bases évoluent en fonction de l'état 1259 transmis par la préfecture.

**réf : 2023-03-19 - Vote des taux d'imposition**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

L'adjointe aux finances rappelle les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2022 :

- Taxe foncière communale sur les propriétés bâties : 35.72%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.44%

Depuis 2020 (et jusqu'en 2022 inclus), le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Le taux de taxe d'habitation était jusqu'à présent de 13.93%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de maintenir les taux d'imposition en 2023 :

TH : 13.93%

TFB : 35.72%

TFPNB : 46.44%

- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)*

*Sophie JUBIN Il n'est pas possible d'augmenter la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans augmenter la Taxe sur le foncier bâti.*

*Michel GRIGNON La commune manquant de logements, la commission finances souhaitait n'augmenter que la THRS.*

*Présente des simulations de bases avec une augmentation de 1% et 2% et propose à chaque conseiller de s'exprimer sur les taux à appliquer en 2023. Après avoir laissé la possibilité à chaque conseiller de s'exprimer, il propose de maintenir les taux.*

#### **réf : 2023-03-20 - Parioisse : indemnité de gardiennage**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- verser l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, soit à 496.09€ pour 2023, plafond autorisé par la circulaire ministérielle du 23 février 2023.

*A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)*

#### **réf : 2031-03-21 - Entretien des chemins pédestres : demande de subvention**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'inscrire au budget 2023 des travaux pour l'entretien des chemins inscrits au PDIPR ;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental du Morbihan une subvention aussi élevée que possible ;
- d'accepter le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Entretien des chemins inscrits au PDIPR 2023	11 345.40 €	Subvention Conseil Départemental	4 100.48 €
		Fonds propres	7 244.92 €
<b>Total</b>	<b>11 345.40 €</b>	<b>Total</b>	<b>11 345.40 €</b>

*A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)*

*Gilles LE PIRONNEC Détaille l'entretien des chemins et les travaux prévus.*

#### **réf : 2023-03-22 - Programme de voirie : demande de subvention**

L'adjoint aux travaux et à la sécurité présente le programme de voirie pour 2023.

Il est proposé d'engager les travaux aux endroits suivants : Route du Guern, Bois Roger et Keroyant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :  
- d'approuver le programme de voirie pour 2023 ;  
- de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil départemental pour l'entretien de la voirie hors agglomération.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

Adil MEZZOUG Détaille le programme de voirie et présente les devis.

Jean-François DESBAN Cela représente 41 719.48€ TTC.

Michel GRIGNON Ce montant peut être revu en fonction d'un indice (en fonction du prix du pétrole notamment).

#### réf : 2023-03-23 - Questembert Communauté : fonds de concours

L'adjointe aux finances rappelle que le Conseil municipal délibère chaque année sur un fonds de concours visant à compenser la dépense supplémentaire que représente la fin de l'instruction par les services de l'état de l'ADS (autorisation du droit des sols).

Les communes devant présenter un projet en investissement pour percevoir ce fonds de concours, il est proposé de l'affecter à la sécurisation et la valorisation de l'entrée du bourg.

Sécurisation et valorisation de l'entrée du bourg			
Dépenses		Recettes	
Sécurisation et valorisation de l'entrée du bourg	28 220,66 €	Fonds de concours - part fixe	7 640,00 €
		Fonds de concours - part variable	2 799,00 €
		Subvention Amendes de police	4 233,10 €
		Autofinancement (Reste à charge)	13 548,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 220,66 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 220,66 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :  
- de solliciter un fonds de concours de 10 439€ à Questembert Communauté au titre de la sécurisation et la valorisation de l'entrée du bourg.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

Patricia MOREL Les travaux concernent l'entrée du bourg Rue du Verger ?

Adil MEZZOUG Il s'agit du projet validé par le Conseil municipal du 31 janvier 2023 (Délibération 2023-01-04).

<https://www.berric.fr/wp-content/uploads/2023/02/CR-CM-23-01-31.pdf>

Carole JOSSET Quelle est la vitesse moyenne ?

Adil MEZZOUG Rappelle l'historique et les chiffres du relevé de vitesse effectué sur le secteur. La vitesse moyenne est de 55km/h.

#### réf : 2023-03-24 - Questembert Communauté : participation pour occupation des locaux

L'adjointe aux finances rappelle que les locaux nécessaires au bon fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs et du Relais Petite Enfance (restaurant scolaire, garderie, école publique, etc.) ont été mis à disposition du CIAS de Questembert Communauté sur la commune de Berric sur l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :  
- de valider le montant de la mise à disposition des locaux au CIAS de Questembert Communauté à hauteur 5 199.33€ pour l'année 2022.

A l'unanimité (Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0)

**réf : 2023-03-25 - Impasse de la Madeleine : convention ENEDIS**

L'adjoint aux Technologies - Génie civil informe le Conseil municipal qu'une ligne électrique souterraine a été installée sur la parcelle ZP 347 (Impasse de la Madeleine).

Une bande de trois mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ dix mètres, ainsi que ses accessoires ont été réalisés.

Ces travaux étaient à la charge du propriétaire.

Il présente les travaux et le projet de convention de servitude au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS pour permettre l'établissement et l'exploitation de la ligne sur la parcelle.

*A la majorité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 1)*

1 ABSTENTION : Solène LE MONNIER

## **Tour de tables – commissions**

Jean-François DESBAN Fait le point sur les travaux de Génie civil – Technologies.  
Des travaux sont notamment prévus sur la ligne aérienne 225kV Bezon – Pontchâteau.  
A assisté à la réunion de démarrage du Lotissement Les Landes Dorées (Route du Guern).  
Rappelle que le Salon d'Art a lieu du 7 au 9 avril.

Adil MEZZOUG Les travaux Route du Tilleul sont terminés. Un cheminement piétons été aménagé.

Carole JOSSET Evoque les difficultés de la boulangerie à régler les factures d'énergie en raison des fortes augmentations du coût de l'énergie. Une demande d'aide a été adressée à la mairie.

Michel GRIGNON La boulangère a été reçue en mairie le 28 mars pour étudier cette demande.

Carole JOSSET Sa demande initiale date du mois de novembre.

Michel GRIGNON Il manquait des éléments financiers.

Carole JOSSET Regrette que la Mairie n'aide pas les commerçants.

François GRIJOL Les commerçants ont été aidés lors du Covid avec des suspensions – annulations de loyers.

Michel GRIGNON La demande de la boulangerie doit être abordée en commission avant de proposer une délibération au Conseil municipal.

Carole JOSSET Cette demande aurait dû être présentée plus tôt.

Michel GRIGNON La demande d'aide n'était pas précise : suspension, annulation de loyers ?

Frédéric SOUCHET Il aurait été difficile de décider d'une aide par anticipation.

Michel GRIGNON Ce point sera étudié en commission, puis présenté au Conseil municipal.

Patricia MOREL L'éclairage solaire de l'abribus a été volé.

*Les services techniques sont informés et ont constaté le vol d'autres installations, notamment au Scodéguy.*

Delphine BRULE Les animations de la Semaine Olympique et Paralympique démarrent lundi 3 avril dans les écoles.

François GRIJOL Rappelle les animations organisées par les associations sur la commune le week-end à venir.

Sophie JUBIN Le Conseil d'administration du CCAS aura lieu le 29 mars.

Des entretiens ont été réalisés pour le remplacement d'un agent intervenant au restaurant scolaire partant la retraite en mai. Le choix du candidat est imminent.

Michel GRIGNON Le dossier des éoliennes de Noyal-Muzillac va être déposé à nouveau en préfecture.

Patricia MOREL La méthanisation est-elle en route ?

Gilles LE PIRONNEC L'incorporation vient de débuter.

Michel GRIGNON Le Conseil municipal se réunira le 16 mai et le 4 juillet.